FRELINGHIEN. — **Vol de lapins.** — Quelques lapins ont été volés par des inconnus chez un habitant du hameau Le Badou, dans la nuit de mardi à mercredi. La gendarmerie d'Houplines prévenue a ouvert une enquête.

Un vol de ce genre avait été commis l'an dernier, à la même époque et dans la même maison.

HOUPLINES. — Naissances du 17 au 24. — Dhondt Madeleine, rue de la Lys. — Sermon Appoline, rue Gambetta. — Thomas Marcel, au Fresnel. — Flament Germaine, r. Félix-Faure. — May Emile, cité Ruyant. — Rousselle Henri, cité Dubois.

Publications. — Elie Lefebvre, et Joye Marie. — Philippo Henri, à Houplines, et Lesaffre Juliette, à Armentières.

Décès. — Lehman André, 74 ans, r. de l'Hospice. — Gambier Léopold, 70 ans, rue Racine, 12.

HAZEBROUCK

STEENWERK. — On fait appel à la police locale pour découvrir le maladroit farceur qui se permet de tendre des lacets sur la voie publique dans le but de faire tomber les passants. Dernièrement, près de l'établissement Dutrie, un enfant pris dans un de ces pièges est tombé et s'est gravement blessé.

JUBILÉ DE M. LE CHANOINE STAELEN
à Zermezeele

Encore un vétéran du sacerdoce qui fêtait, lundi dernier, cinquante années de travaux apostoliques.

Pendant un demi-siècle il lutta, il pria, il mena une vie toute de labeurs et de sacrifices Qu'on s'étonne ensuite, si se retournant vers un passé fécond, le prêtre éprouve le besoin de s'arrêter un instant pour regarder le chemin parcouru et remercier le Ciel des grâces et des bénédictions accordées à son ministère. C'est l'histoire de M. Staelen, ancien doyen de Bergues, archiprêtre honoraire, chanoine de Cambrai et de Quimper.

Lille vit ses débuts, Dunkerque applaudit à son talent et à son zèle déjà éprouvés. Puis viennent les soucis et les succès du pastorat avec Staples, Morbecqué et Bergues La vieille cité flamande bénéficie pendant 19 ans des efforts pleins de prudence et de sagesse du digne prêtre. Auréolé des souvenirs impérissables du Millénaire de Saint-Winoc, il se retire à Zermezeele où il retrouve avec la tombe de ses parents le berceau de son enfance. A voir ce village coquet on se prend à désirer que son nom soit synonyme de grâce et de repos. C'est le cœur de la Flandre, c'est-à dire la paix, la force, la religion réunies dans une « oasis adossée au revers de Cassel » Toute pompe, tout apparat seraient déplacés dans un pareil cadre. Il y faut la simplicité qui charme le regard et les oreilles. Elle a rayonné dans les moindres détails des offices et des chants liturgiques.

M. le vicaire-général Lobbedey présidait la fête. Entouré de presque tous les doyens des deux archiprêtrés de Dunkerque et de Bailleul, il vint processionnellement prendre le jubilaire à sa demeure et le conduire, vêtu des ornements sacerdotaux, jusqu'à l'église, où cinquante années auparavant, jour pour jour, il chantait sa première messe.

A l'Evangile, M. Thibaut, doyen de Cassel ancien vicaire de Bergues, s'efforça de célébrer les bienfaits du sacerdoce dont M. Staelen fut parmi nous l'un des plus dignes représentants.

A l'élévation un des neveux du jubilaire chanta avec beaucoup d'expression un bel *O Salutaris* de Lefébure Wely.

La messe terminée, de joyeuses agapes réunirent tous les invités laïcs ou prêtres. Jusque-là on n'avait entendu le jubilaire qu'à l'église où il priait. Maintenant son cœur allait s'épancher dans une hymne de reconnaissance Il eut un mot aimable pour tous et remercia particulièrement l'archidiacre des Flandres venu de Cambrai pour lui donner un témoignage de son affection. Les réponses ne se firent pas attendre Impossible d'analyser aucun des toasts, sous peine de les défiorer et de leur enlever leur charme. Il y en a un, d'ailleurs, qui, dans un langage élevé et gracieux à la fois, les résume tous. C'est celui de M. le vicaire général Lobbedey Voici comment s'est exprimé le représentant de Monseigneur l'Archevêque :

Cher Monsieur l'Archiprêtre,

Il n'est point toujours permis au général le plus vaillant de maintenir avec la même vigueur d'esprit la direction de son armée, de conserver cette intuition du génie qui au moment critique des combats, sait préparer les coups décisifs, les conduire avec ténacité, utiliser chaque effort, et assurer la victoire

De même il vient un jour plein d'angoisses où le marin sent lui échapper cette agilité, cette souplesse, cette force de résistance nécessaires dans les manœuvres du navire, ressources merveilleuses qui tant de fois lui ont procuré la glorieuse fierté de braver les tempêtes; et le pilote, à son tour, s'aperçoit avec une sombre inquiétude que sa main n'a plus assez de fermeté pour tenir la barre du gouvernail.

C'est avec une amère tristesse et de plaintives lamentations que le laboureur voit la terre rebelle à ses assauts, le soc de sa charrue désormais indocile, ce soc qui jadis s'enfonçait comme en se jouant dans la profondeur des sillons, mais aujourd'hui ne sait plus obéir à des bras fatigués.

Après les labeurs pénibles et constants, c'est le temps d'un légitime repos.

Ainsi, malgré vous, en avez-vous jugé, vénérable jubilaire, et dans une touchante humilité, votre main déposa la houlette, et votre front le diadème pastoral.

Mais depuis un an que d'autres mains — vaillantes, elles aussi — ont recueilli votre héritage, vous vous êtes fait l'homme de la prière, et la prière n'est-elle pas la force de l'homme et la faiblesse de Dieu? Pourquoi l'Eglise n'est-elle ni une mendiante ni une vassale, mais une Reine? Parce que ses prêtres sont, par leurs prières et surtout leurs prières eucharistiques, des rois, les lieutenants du Roi des rois. Moïse lève les bras au Ciel. Israël triomphe. O notre Moïse de Flandre, intercédez pour vos frères qui luttent et peinent.

Un vieillard, qui porte la triple majesté du Baptême, de la Confirmation et de l'Ordre, et qui, le long espace de cinquante ans, a édifié le clergé, quand il prie, ravit au cœur du Maître les faveurs les plus insignes — et la liturgie, quand elle fête les plus grands pontifes des diverses Eglises du monde, ne met souvent sur nos lèvres que ce court mais substantiel éloge : *Fratum amator qui multum orat pro populo et pro civitate Dei.*

Mgr l'Archevêque, Mgr l'Evêque de Lydda et Mgr l'Evêque de Quimper, m'ont donné l'honorable mandat de vous féliciter d'avoir atteint le sommet des cinquante ans de sacerdoce et vous redisent: *Mane nobiscum quoniam advesperascit.* Restez, restez longtemps encore avec nous, prier longtemps encore pour nous.

Nous le savons, cher jubilaire, saint Winoc a une grande dette à vous payer: à vous il doit d'ici, et là-haut il vous prépare un autre 4 juin 1900. C'est un saint, donc il est puissant — c'est un breton de naissance, donc il est tenace — c'est un flamand d'adoption, donc il est très tenace.

Mais nous tous, évêques et prêtres, supérieurs et inférieurs, parents, amis et connaissances, paroissiens, de Saint-Maurice ou de Saint-Eloi, paroissiens de Staple ou de Cœstre, paroissiens de Morbecque et de Bergues, nous conspirerons, s'il le faut, nous nous liguerons et nous obtiendrons que la traite céleste soit renvoyée à lointaine échéance. Winoc aura l'éternité pour redire son merci, et nous sur la terre nous dirons tant les Noces de diamant! Dans dix ans l'aimable septuagénaire devenu octogénaire, comme Caleb à Josué, pourra dire : « Voici mes 85 ans avec pied ferme et cœur vaillant ». A vous, cher archiprêtre, à vos frères de Wormhoudt, d'Hondschoote, d'Armêke, *ad multos annos!*

La fête fut charmante : Hélas! les meilleures heures de la vie passent trop vite; au moins la séparation se fit sur une heureuse impression, M. le Vicaire Général n'avait il pas avant de dire les grâces donné rendez vous à tous les invités dans 10 ans, pour fêter le jubilé de diamant.

DUNKERQUE
L'Arbre de Noël

C'est aujourd'hui, à quatre heures, que doit se faire, à la Salle Sainte-Cécile, la distribution de vêtements et jouets aux enfants de plus de 280 familles nécessiteuses,

Le Comité des Dames et demoiselles, dont le dévouement ne se lasse pas depuis trois mois est resté hier en permanence à la salle précitée pour l'installation de l'Arbre et la décoration de l'estrade.

C'est là que parviennent les lots de toutes espèces, destinés à la tombola gastronomique. Aujourd'hui, toute la matinée, les personnes charitables pourront encore envoyer leur offrande, pain, épiceries, gâteaux, viandes, etc.

On ne saurait trop recommander cette œuvre bienfaisante au bon cœur des dunkerquois

La salle Sainte-Cécile sera ouverte au public de 11 heures à 1 h. On s'y rendra certainement en foule pour voir les lots.

Paroisse Saint-Martin. — Aujourd'hui, à 5 heures, à l'occasion de la Noël, un salut solennel sera chanté à l'église St-Martin.

Outre des chants de circonstance exécutés par la maîtrise, M J. Collery, l'habile compositeur, jouera sur son violon la *Cantilène*, de Boisdeffre. M. Heid, l'organiste-virtuose tiendra les orgues.

Paroisse Saint-Jean-Baptiste. — Dimanche 27 décembre, à 11 h. 1/2, messe solennelle pour les membres décédés de l'Association l'*Abeille*. Un groupe d'artistes, dirigé par M. Barbier, exécutera les morceaux suivants :

1: Massenet. Le dernier sommeil de la Vierge, orchestre. — 2. Beethoven. Adagio de la sonate pathétique, orchestre. — 3. Herpreck. Ave Maria pour ténor, M. Verhaerne. — 4. Mendelssohn, Marche nuptiale, orchestre.

Victime de son courage. — Le soldat Lefebvre, du 110e, 6e compagnie, voulut arrêter dans la cour de la caserne Guilleminot le cheval de M. Decool, marchand-boucher qui était emballé.

L'animal renversa le soldat qui eut la jambe droite fracturée. Le courageux Lefebvre a été transporté à l'hôpital.

Accidents. — Armand Spilliaert, 17 ans, s'est blessé aux reins en soulevant une balle de maïs aux magasins Bourdon.

— Le journalier Félicien Girard, 89 ans, a été blessé en soulevant une balle de sucre.

— Le journalier Elisée Descarpentries, 34 ans, demeurant à Malo, s'est contusionné au pied droit aux magasins Bourden.

DUNKERQUE. — Naissances du 23. — Hippolyte Playoult, rue du Collège, 41. — Antoinette Loywyck, place de la République, 23. — Marthe Guttier, rue Caumartin, 43 bis. — Thérèse Mallauran, rue de l'Abattoir, 32. — Marcel Charlon, rue du Jeu-de-Mail, 36.

Mariage. — Léon Demulière et Léa Buyser.

Décès. — Simon Vansteenkiste, 68 ans, veuve de Guillaume Naessens, rue de la Paix, 33.

DUNKERQUE. — Naissances du 24. — Pierre Huygghe, rue de la Gare, 11. — Noël Lemoine, rue des Passerelles, 62.

Mariages. — Arthur Quetstroy, et Angèle Tettart. — Louis Vanderriete, et Joséphine Weispecher.

Décès. — Raymonde Boulanger, 1 an, quai Mardyck, 12.

INDICATION AUX JEUNES FILLES

Si ce n'est pas chose ancienne
De guérir des tuberculeux,
Il est des faits miraculeux
Dont il est bon qu'on se souvienne,
A ce sujet il faut noter
Parmi les produits à citer
Guérissant l'anémie ancienne
Un réconfortant fabuleux
Son nom : « Crème Norwégienne ».

5 fr, le litre, 3 fr. le 1/2 litre.

Dépositaires : Phie Poirson (Pharmacie de France) rue Faidherbe; Leclercq, Grand'Place; Courtin, rue St-André, 14 ; Lefèvre, près des Halles Centrales; Mantel, rue de Douai, 12 bis; Leclercq, 167, rue Colbert; Pharmacie Nouvelle, rue de Béthune, à Lille.

DOUAI

Résultat d'adjudication. — Ce jour a eu lieu l'adjudication des travaux d'agrandissement du cimetière de Dorignies, M. Gustave Haeuw, entrepreneur à Douai, a été déclaré adjudicataire avec un rabais de 1 fr. 34 pour cent sur le montant du devis qui était de 1083 fr. 87.

Caisse d'épargne. — A cause du règlement des comptes les bureaux de la caisse d'épargne seront fermés du 26 décembre au 2 janvier.

Gendarmerie. — On annonce, pour le premier janvier, la nomination au grade de commandant de M. Vincent de Vannier, capitaine, commandant la gendarmerie de l'arrondissement de Douai.

Gardes particuliers. — Par arrêté de M. le sous-préfet de Douai, sont nommés, comme gardes particulier à Arleux, M. Antoine Dupriez, pour les propriétés, droits de pêche et de chasse que possèdent dans cette commune MM. Castelain de Lille et Lecomte de Sin; à Flines-lez-Raches, M. Louis Winter comme garde des propriétés du comte du Chatel et du duc de la Trémouille.

Malade dans la rue. — Jeudi matin, vers neuf heures, M. Denoyelles, journalier à Lambres, est tombé en syncope, place L'Hériller. Après avoir reçu quelques soins sur place, M. Denoyelles a été reconduit en voiture à son domicile.

L'ESCARPELLE. — Ont été élus délégués à la Caisse de Secours des Mines de l'Escarpelle : MM Joseph Marquette, délégué sortant, et Edouard Lalande. — Délégués suppléants : M. Adolphe Villet, délégué sortant.

La Véritable Huile naturelle
DE FOIE DE MORUE
des Iles Lofoten, Norwège
en flacons d'origine de 4,50 et 2,50, les 6 fl. 25 fr. fco
Phie MANTEL, rue de Douai, LILLE

VALENCIENNES

Union des Jeunes. — Cette société, pour fêter Sainte-Cécile, se fera entendre dimanche prochain à 11 h. 1/2 en l'église Notre-Dame Elle y chantera *Kyrie, Sanctus* et *Agnus* de Franz Lachner, par le chorale. *Andante Religioso*, de Francis Thomé, et *Marche Triomphale*, de Julius Fuick par la Symphonie.

La rougeole. — L'épidémie de rougeole a atteint le faubourg de Lille.

L'école maternelle où il manquait près de 200 enfants a été licenciée et soumise à des mesures rigoureuses de désinfection.

Tentative d'évasion — Jeudi, vers midi moins le quart, un agent de police passait rue de la Halle, près de la prison, lorsqu'un paquet d'effets tomba à ses pieds.

L'agent leva les yeux et aperçut un prisonnier cramponné à la gouttière près du toit contre la maison portant le n° 9, habitée par M. Flandrin.

Se voyant découvert, le prisonnier, un nommé Blois, remonta précipitamment sur le toit où il fut cueilli par les gardiens de la prison.

BOUSSAIN. — **Paroisse Saint-Martin. Cercle Saint-Joseph.** — Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs que la section dramatique du Cercle St-Joseph donnera dimanche prochain 27 décembre à 7 h. 1/2 du soir, une grande séance récréative au profit de l'œuvre.

On jouera « la Cagnotte » de Labiche, grande comédie en 5 actes.

Le nom de l'auteur si connu du public amateur de pièces intéressantes et morales et la réputation des acteurs assurent à l'avance le succès de cette soirée.

On peut se procurer des cartes au porieur de la *Croix* et à l'entrée de la salle, rue de Villars, 207.

CAMBRAI

Réception du Nouvel An. — Monseigneur l'Archevêque, Mgr de Lydda et Mgr. les Vicaires-Généraux ne recevront pas et ne feront pas de visites cette année, à l'occasion du 1er janvier.

Le marché du 24 décembre avait attiré, à Cambrai, un assez grand nombre d'étrangers; mais la journée s'est passée sans incidents notables.

CONTRE LES RHUMES

les Maux de Gorge, la Toux, la Bronchite, on recommande généralement le **Sirop** et les **Pastilles des Somalis.** Aucun autre remède n'a encore atteint un chiffre aussi élevé de **guérisons définitives.**

Le Sirop des Somalis, 1 fr. 50 le flacon ;

Les Pastilles des Somalis, 1 fr. 75 la boîte, se trouvent dans toutes les bonnes pharmacies et spécialement pharmacies Poirson (Pharmacie de France), rue Faidherbe ; Leclercq, Grand'Place ; Courtin, rue St-André, 14 ; Lefèvre, près des Halles-Centrales ; Mantel, rue de Douai, 48 bis ; Leclercq, 167, rue Colbert ; Pharmacie Nouvelle, rue de Béthune, à Lille.

Chevaux amenés : 256. Bœufs, vaches et taureaux : 176. Anes : 5. Porcs : 272. Veau : 26 Moutons : 2.

LE CATEAU. — La grève continue, et les ouvriers ne manifestent aucune intention de reprendre le travail. Le citoyen Delory a fait jeudi une conférence qui n'a eu guère de succès.

Chez Dhalluin, il y a une trentaine d'ouvriers qui travaillent.

Dans les autres ateliers la situation ne change pas.

Des distributions de pain sont faites journellement par le syndicat. Les grévistes ont recueilli environ 1000 francs avec les quêtes qu'ils ont faites. Le plus grand calme règne en ville.

IWUY. — Hier matin, à 5 heures, un incendie s'est déclaré chez M Godelier; la maison a été complètement détruite.

IL FAUT ALLER VOIR

les superbes primes gratuites : Bijoux, montres, argenterie, etc., offertes par l'*Epicerie Lenfant*, qui vend le meilleur marché de tout Lille, 178, rue Léon-Gambetta.

SOLESMES

Distinction honorifique. — Dans sa séance du 20 décembre, la Société d'Emulation a décerné, comme chaque année, quelques décorations aux vieux serviteurs de la contrée.

Nous sommes heureux de relever dans le palmarès de cette distribution, le nom de M. Emile Blas, notre compatriote.

Voici en quels termes, M. Dailliez, le rapporteur, s'est exprimé à son sujet :

Emile Blas compte 40 ans de bons et loyaux services chez M. Antoine Ménard, à Solesmes; et M. Ménard fait de lui le plus grand éloge.

Il dut vivre au jour le jour en élevant ses sept enfants. Pendant 5 ans il soutint son vieux père. Toujours à la tâche, son courage et son exactitude ne se sont jamais démentis.

A juste titre, les Solesmois sont fiers de lui, et, à trois reprises différentes, le Conseil municipal lui a accordé des primes de la donation Eugène Lobry.

C'est de plus un grand cœur : il y a quelque vingt-cinq ans, lors d'une inondation, il n'hésita pas à risquer sa vie pour sauver un enfant de quatre ans.

En 1899, Blas obtint une médaille d'honneur du ministère. C'est bien volontiers que nous lui accordons la nôtre aujourd'hui.

Nous sommes heureux, en cette circonstance, de présenter nos plus sincères félicitations à M. Emile Blas.

AVESNES

BERLAIMONT. — Marché du 24 décembre. Beurre en gros, 1 fr. 50 la livre; œufs, 4 fr. 50 le quart.

PENSIONNAT SAINT-CHARLES
Hem, Petit-Lannoy
INSTITUTION POUR JEUNES GENS
Situation hygiénique exceptionnelle

Cours préparant au Brevet de capacité et aux divers Certificats, ainsi qu'à l'Institut Catholique des Arts et Métiers de Lille.
Pension 525 fr., demi-pension 295 fr.
Externat 55 fr. ou 75 fr.
L'établissement se trouve à proximité de l'arrêt du Petit-Lannoy (ligne de Lille à Tourcoing), et à 5 m du tramway ligne de Roubaix Lannoy.

ECHOS

LES CONGÉS MILITAIRES ET LES GRÈVES

L'autorité militaire vient de transmettre aux commandants d'armes de Cambrai, d'Arras et de plusieurs autres villes, l'ordre de suspendre les congés ou permissions pour les fêtes de Noël ou du jour de l'An.

Cette mesure a dû être prise en vue des éventualités de la grève des boulangers à Paris.

CONTRIBUTIONS INDIRECTES

Les nominations ou mutations suivantes ont été faites parmi le personnel des contributions indirectes :

M. Roche, commis principal de 4e cl., est nommé à la 3e cl. à Cambrai; M. Dufossé, com. princ. de 4e cl. à Hellemmes, est nommé à Escarbotin (Somme), 3e cl., en remplacement de M. Clity, nommé à Cyseing; M Bourguelle passe de la 5e à la 4e cl., à Lannoy.

M. Taffin, com. princ. de 4e cl. à Mortagne, permute avec M. Wery, com. à Rambouillet; M. Largillière, com. à Bergues, est nommé au même titre à Dunkerque; M. Viros, ex prép. de 3e cl. à Thumeries, est nommé de 2e cl. à Orsonville; M. Pioche, prép. de 3e cl. du service mobile à Gien, passe à Marcq-en-Barœul; M. Poirot, com. princ. de 4e cl. à St-Mihiel (Meuse), passe au même titre à Hellemmes.

ARRACHAGE DU HOUBLON SAUVAGE

La présence du houblon mâle ou houblon sauvage dans le voisinage des houblons cultivés est très nuisible à ces derniers au moment de la floraison et a, pour conséquence, l'altération de la lupuline; M. le Préfet du Nord vient de prendre l'arrêté suivant :

Art. Ier. — Dans les communes où la culture du houblon est pratiquée, les propriétaires, locataires, fermiers ou ayants droit sont tenus d'arracher ou de faire arracher le houblon mâle ou sauvage dans les terrains de toute nature, dont ils jouissent à un titre quelconque.

La même obligation de faire arracher le houblon mâle ou sauvage est également imposée aux maires pour les propriétés communales, à M. le Conservateur des forêts, et à MM. les Ingénieurs des ponts et chaussées, de la navigation, des chemins de fer, des tramways, et aux agents voyers du département pour les routes, chemins vicinaux talus, fossés et accotements soumis à la surveillance.

Dans les bois et forêts, l'arrachage du houblon mâle ou sauvage n'est obligatoire que pour une lisière de 30 mètres.

Art. II. — Les contraventions aux dispositions qui précèdent seront constatées par des procès-verbaux et les contrevenants poursuivis devant les tribunaux.

« NORD TOURISTE »

Les sociétaires du *Nord Touriste* sont invités à retirer avant le 1er janvier prochain leur nouvelle carte d'identité pour 1904 contre paiement de la cotisation annuelle de 5 fr.

Cette somme peut être envoyée en un bon ou mandat postal au nom de M. le Trésorier Central du *Nord Touriste*, rue du Moulin, 104, Roubaix

La nouvelle carte d'identité (vert pâle) sera exigée à la douane belge pour la libre circulation des bicyclettes à partir du 1er janvier ; elle porte mention de l'assurance contre les accidents de bicyclettes qui couvrira maintenant les membres du *Nord-Touriste*, aussitôt qu'ils auront acquitté leur cotisation, et sans augmentation du montant de celle-ci Les membres des sociétés cyclistes locales peuvent demander leur admission avec cotisation réduite (2 fr 50) et profiter des mêmes avantages tout en coopérant à l'œuvre d'intérêt général déjà réalisée en partie par notre grande société régionale de tourisme : l'amélioration des voies cyclables.

AUTOMOBILE-CLUB DU NORD

Le Comité de l'Automobile-Club du Nord prie les membres de la Société qui n'ont pas encore retourné la souche de leur permis de libre circulation internationale de 1903 (tryptique) de vouloir bien adresser cette pièce régularisée pour le 29 décembre au plus tard au siège social, 104, rue du Moulin, à Roubaix, après avoir fait constater à la douane belge la sortie de Belgique de leur véhicule.

En négligeant de se mettre en règle dans le délai voulu, les retardataires risqueraient de provoquer les plus graves ennuis pour la Société et pour eux personnellement.

COLLECTIONNEURS ! *Demandez à votre épicier*
le CHOCOLAT-LOUIT
Chaque tablette contient une chromo ou carte postale artistique avec note indiquant conditions d'échange.
Demandez prospectus explicatifs à LOUIT Frères et Cie, BORDEAUX

GAZETTE du NORD

On annonce la mort :

— De M. l'abbé Eugène-Henri-Joseph Delassus, né à Fleurbaix (Pas-de-Calais), le 23 août 1845. Il fut ordonné prêtre le 29 juillet 1870 et nommé professeur à Hazebrouck, puis successivement : vicaire à Valenciennes (Notre-Dame), le 23 juin 1874; curé de Cattenières, le 17 juin 1882 Il avait été nommé curé de Crespin, le 9 février 1896.

— A ROSENDAEL, de Mme Pauline-Joséphine Buanens, en religion Sœur Marie de Saint-Augustin, de la Congrégation des Filles de l'Enfant Jésus de Lille, attachée à l'Hospice de Dunkerque.

La bonne Sœur, âgée de 54 ans et 4 mois, en comptait vingt-deux de profession religieuse. Elle fit ses débuts à l'Hospice civil, rue des Vieux-Quartiers, et quitta cet établissement pour continuer son dévouement à l'Hospice de Dunkerque lorsque celui-ci fut transféré sur Rosendaël.

Caractère aimable et enjoué, remplie d'une joyeuse vaillance, la Sœur Marie de St-Augustin savait de mère à toutes ces pauvres créatures qu'elle appelait si doucement « ses bonnes vieilles ». Aussi que de pleurs devant la couche funèbre! Chacun aimait la sainte fille qui était très populaire à Dunkerque.

Cette mort a profondément affecté M. Gustave Féron ainsi que tous les membres de la Commission des Hospices. La Sœur fut à peine huit jours malade.

Les funérailles seront célébrées demain samedi à 10 h., à l'église St-Eloi à Dunkerque. Le convoi s'assemblera rue des Vieux-Quartiers, à l'hospice.

— A SEBARS, de M. Pierre Delplace-Lysac, décédé à l'âge de 55 ans.

Le convoi aura lieu samedi, à neuf heures.

— A VALENCIENNES, de M. Nicolas Randé, blanchisseur, faubourg de Paris, à l'âge de 74 ans.

— Les funérailles de M. Alexandre Renard, frère de M. le curé de Warlaing, ont eu lieu mercredi à CAMBRAI.

Parmi les assistants se trouvaient MM. le doyen de Marchiennes, les curés de Bouvignies, Mortagne, Hasnon, Fenain; M. Denoyelle, directeur de l'Institution Notre-Dame des Anges à Saint-Amand; M. Camelot, professeur à Armentières.

Pendant la messe, la musique municipale de Douchies a fait entendre plusieurs morceaux

Au cimetière, M. Paul Robaux, directeur particulier de la Compagnie d'assurances « La Nationale » à Douai, a prononcé l'éloge du défunt :

Nous recommandons aux prières l'âme du défunt et offrons à sa famille nos chrétiennes condoléances.

— Nous apprenons avec plaisir le prochain mariage de Mademoiselle Augustine Pruvot, de Solesmes, avec M. Adrien Béra, de Romeries.

Nous sommes heureux d'applaudir à cette union de deux amis des bonnes œuvres et de *La Croix* en particulier.

— On annonce les fiançailles de Mlle Maria Guy, fille de M. Benjamin Guy, négociant, conseiller municipal de Merville, avec M. Henri Planque, pharmacien, fils de feu M. le docteur Planque, de Fruges, et neveu de Mgr Deramecourt, évêque de Soissons.

Garantie, sécurité, pour le public. — Fraîcheur absolue des produits. — Telles sont les maximes de la *Grande Pharmacie de France*, 1, rue Faidherbe, à Lille. Aucun médicament n'est délivré sans qu'il ait été, au préalable, sérieusement vérifié. — Le contrôle le plus attentif est constamment exercé sur toutes les préparations.

FUNÉRAILLES
de M. le chanoine Jules Didiot

Mercredi 23 décembre, ont eu lieu à Esnes (Meuse), les obsèques solennelles de M. le chanoine Jules Didiot. C'est le dimanche 20, à sept heures du soir, qu'il s'était éteint à Montbras, près Maxey sur-Vaise; le vendredi 18, il avait reçu les derniers sacrements, répondant lui-même aux prières de l'Eglise. Le mardi 22, un premier service fut célébré à Taillancourt, puis le corps fut transporté dans le pays de la famille, et, dans cette église d'Esnes jadis restaurée et embellie par les conseils et avec le concours du défunt, et fut veillé pendant toute la nuit par des habitants de la paroisse.

Malgré la soudaineté du dénouement dont la nouvelle arrivait à Lille, lundi soir, et en dépit de la difficulté des communications, une nombreuse assistance se trouvait réunie mercredi, à 10 h. 1/2 pour la messe qui fut célébrée par M. le chanoine Frussotte, curé d'Esnes, assisté de deux curés voisins. Monseigneur l'Evêque de Verdun avait voulu rendre lui-même un dernier hommage à celui que l'an dernier, il nommait vicaire-général honoraire de son diocèse; aux côtés de Mgr Dubois, se trouvaient M. le vicaire-général Aubert; M. le chanoine Maucotel, supérieur du Grand-Séminaire; M le chanoine Maillard; MM. les doyens de Charny et de Montfaucon; M. Goujon, curé d'Autrécourt, rédacteur à la *Revue des Sciences Ecclésiastiques*, et une trentaine de prêtres.

De Lille étaient venus M. le pro-recteur Rambure, M. le doyen Quilliet et MM. les professeurs Robart, Chollet et Dutholt; enfin MM Hanne et Perrin, étudiants lorrains. M. le doyen Quilliet et M. le professeur Dutholt, avec M. le chanoine Mancotel et M. Perrotin, maire d'Esnes, tenaient les cordons du poêle.

Avant l'absoute, Monseigneur l'Evêque de Verdun rappela, en quelques paroles émues, la vie toute de science et de vertu du prêtre, qui honorait par sa doctrine comme par les œuvres de son zèle le diocèse de Verdun et la ville de Lille Au cimetière, trois discours furent prononcés, dont nous sommes heureux de pouvoir reproduire au moins quelques extraits.

Discours
de M. le pro-recteur Rambure

Monseigneur, Messieurs,

Il y a trois mois, j'avais la douloureuse mission de rendre les derniers devoirs au vénéré vice-recteur de l'Université catholique de Lille. M. le chanoine Henri Didiot, frappé mort presque subitement, non loin de cette frontière au delà de laquelle son cœur le portait si volontiers.

Pouvions-nous penser que si tôt son homonyme, son ami, son compatriote, M. le chanoine Jules Didiot, doyen honoraire de la Faculté de théologie de Lille, vicaire général honoraire de Verdun, le rejoindrait dans le sein de Dieu : que notre colonie lorraine de Lille serait mise de nouveau en deuil, avec l'Université entière et avec toutes nos œuvres catholiques du Nord : qu'enfin l'air natal ne rendrait point à notre vénéré collègue ses forces prodiguées, pendant vingt-six ans, au service de la vérité religieuse ?

Nos angoisses comme les vôtres, Messieurs, sont donc imprévues, mais elles ne sauraient rester muettes Le nom, les œuvres, l'influence de M. J. Didiot ont marqué d'un trop vif éclat la fondation et le développement de l'enseignement supérieur libre, pour que nous n'entourions pas sa tombe des hommages dont elle est digne tout en gardant la discrétion qu'il affectionnait.

Mes collègues vous diront avec leur mémoire et avec leur cœur, ce que fut son enseignement écrit et oral; je voudrais rappeler à grands traits son action générale parmi nous, et les bienfaits qui en rejaillirent, comme d'une source toujours vive et féconde, sur ceux qui l'entouraient.

. . . . . .

Parmi les maîtres qui ont fait école — le mot n'est pas exagéré — M. le chanoine Jules Didiot restera dans les premiers rangs : élève brillant du Collège romain, il venait à nous avec l'éclat d'un nom illustré dans l'épiscopat français; avec le prestige d'un esprit très mûr, quoique jeune, servi par une méthode à la fois simple et ferme, avec un rare talent de parole et une bienveillance accueillante et suggestive.

Nos vingt ans ont connu cette aurore, et ce sont des disciples, fidèles dans leur admiration et leur respect, qui témoignent aujourd'hui d'un passé riche en résultats.

M. le professeur Didiot a eu le don de mettre à la base et au couronnement de son enseignement, la notion du *surnaturel*, dans les pensées, dans les études, dans les actions. Offerte ainsi, avec le prestige de son mérite d'exposition, cette notion devint le fil conducteur qui, en attachant à lui, rattachait à Dieu dans l'Université et hors de l'Université, les hommes et les choses.

Il a, pour ainsi dire, transporté sa chaire de théologie dogmatique et morale au sein de nos Congrès catholiques, où il rédigeait l'Adresse au Saint-Père, où il lisait de lumineux et substantiels rapports, où il présidait les délibérations sur les œuvres de foi et de prière. Il l'a transportée dans les Congrès eucharistiques, dont il fut l'un des initiateurs et des apôtres. Il l'a transportée dans les réunions plénières des Conférences de Saint-Vincent de Paul, prêchant au riche l'évangile du pauvre, et enseignant, sans formule sèche ni déclamation, comment il faut s'aimer entre frères. Il l'a transportée ailleurs encore, dans le domaine fermé de la conscience, et si ceux qui l'ont consulté, — prêtres, religieux, hommes d'œuvre, — sont tenus au silence, ce silence n'exclut ni la vénération, ni la gratitude.

Ce désir et cette volonté du bien surnaturel, en tout et partout, ont fait de lui, pour des circonstances majeures, le conseiller choisi et écouté des évêques, qui ont daigné l'entourer dans son diocèse d'origine et dans ses diocèses d'adoption, des honneurs les plus mérités. Celui peut-être auquel il fut le plus sensible était à la fin de sa carrière, la présidence du tribunal ecclésiastique chargé du procès de béatification des Ursulines de Saint-Sauve et de celui des Filles de la Charité d'Arras, dont l'une, Jeanne Gérard, a son berceau près d'ici, à Cumières. Il y consacra toute sa science, toute son activité, toute sa piété et lorsqu'il eut rapporté les actes de ces deux causes, il ne put rien vous dire sur l'affaire en elle-même, mais je puis vous annoncer que l'affaire va être renvoyée immédiatement devant la Chambre criminelle de la Cour de Cassation qui l'instruira; puis la Cour, toutes Chambres réunies, rendra son arrêt dans 3 mois environ.

Nous lui demandons alors si la Cour pourra casser le jugement sans renvoi.

— Cela, dit-il, dépendra du rapport de la Chambre criminelle, mais à priori, oui!

Dépêches de la Nuit

SÉNAT
(Suite)

M. Berthelot demande que le crédit des impressions attribué à l'Institut jusqu'ici, soit laissé dans le chapitre qui le concerne particulièrement, sinon il craint que le crédit dépendant désormais d'un chapitre général ne soit diminué ou même supprimé.

La motion Berthelot est repoussée par 175 contre 79.

M. Labbé, sur le chapitre concernant l'Ecole des hautes études, demande un relèvement de 4.000 fr. pour permettre à un jeune savant de continuer ses travaux en lui donnant le titre de maître des conférences.

L'amendement appuyé par le ministre est adopté.

Le Sénat ajourne la suite de la discussion du budget de l'Instruction publique à samedi.

La séance levée à 6 h. 40.

LA QUESTION DE L'ENSEIGNEMENT
Déclarations de M. Combes

La Commission de l'Enseignement, réunie hier après-midi, sous la présidence de M Henri Buisson, a entendu M. Combes sur la proposition ayant pour objet la suppression de l'enseignement congréganiste.

M. Combes a fait un certain nombre de déclarations très graves.

Le Gouvernement, dit-il, en déposant son projet n'avait en vue que de continuer l'œuvre commencée.

Le Gouvernement, se trouvant, en présence du péril clérical a d'abord appliqué la loi aux établissements n'ayant pas formulé de demandes d'autorisation, puis il a demandé au Parlement de se prononcer sur celles des congrégations qui avaient sollicité l'autorisation, il ne lui reste plus qu'à régler la question de l'enseignement congréganiste.

Le président du Conseil est opposé à tout autre principe que celui inscrit dans le projet; en voulant étendre les dispositions qu'il contient, on risque d'en rendre le vote impossible avant les élections municipales.

M. Combes écarte l'interdiction d'enseigner pour le clergé séculier sans la combattre; cette interdiction avait été proposée par M. Devèze. L'occasion de traiter cette question se présentera quand la loi sur l'enseignement secondaire viendra devant la Chambre.

M. Combes dit qu'il ne peut y avoir de doute sur la portée du projet : les Congrégations mixtes seront obligées de demander une nouvelle autorisation si elles changent la destination de leurs établissements; elles n'ont pas le droit de transformer un établissement d'enseignement supprimé en ouvroir, en patronage, etc.

M. Combes ne croit pas qu'il soit possible de réduire le délai de 5 ans pour la disparition des établissements congréganistes. Il le considère comme un délai maximum; il faut du temps pour former le personnel laïque.

Le président du Conseil indique que les dépenses qui incomberont aux communes seront de 33 millions. L'Etat contribuera pour 43 0/0 dans la dépense totale.

A propos d'acquittements prononcés par des Cours d'appel, M. Combes dit que c'est la Cour de cassation qui établit la jurisprudence; il faut attendre sa décision; si cela ne suffit pas, le Parlement aura le dernier mot.

Le Président du Conseil accepte de modifier comme suit le § 2 de l'article 1er :

« En conséquence, les statuts des congrégations exclusivement enseignantes sont et demeurent annulés; les statuts des congrégations mixtes sont annulés dans celles de leurs parties qui autorisent les congrégations à se consacrer à l'enseignement.

Après le départ de M. Combes, la Commission a adopté l'ensemble du projet et nommé M. Buisson, rapporteur.

La Révision
DU
PROCÈS DREYFUS
DÉC